

Contrats d'apprentissage

Pour pouvoir bénéficier de ces modifications, il est **INDISPENSABLE** de faire la mise à jour du gestionnaire de rubrique qui passera à la version **76-78**

Modification du gestionnaire de rubrique

Concernant les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} mars 2025 :

- La limite d'exonération des cotisations baisse de 79 % à 50 % du SMIC.
- La fraction de rémunération excédant 50 % du SMIC est désormais assujettie CSG/CRDS.
- Cette fraction est également assujettie à la taxe sur les salaires.
- Elle est également soumise à la cotisation effort de construction. Source :

<https://www.actionlogement.fr/evolution-de-la-reglementation-sur-les-apprentis>

Dans la GRH EIG, nous avons modifié la rubrique CONAIDE.SEUILAPPRENTI comme suit :

```
CONSTANTE( CONTRAT. CIVJOURSTRAVAIL ) /CONSTANTE( GENERAL. NBJMOISPAYE)  
*  
si ( CONSTANTE( CONTRAT. ANNEE_EMBAUCHE ) *100+CONSTANTE( CONTRAT. MOIS_EMBAUCHE ) >=202503)  
alors ( 0. 50*CONSTANTE( GENERAL. SMICHOR ) *CONSTANTE( CONTRAT. HORAIRECOLLECTIF ) )  
sinon ( 0. 79*CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS ) )
```

Nous avons légèrement modifié la formule en prenant 50%SMICHoraire * horaire collectif. En effet, les apprentis payés au Smic en utilisant un élément constant égal à horaire contractuel * Smic horaire et un abattement de 50% donne un montant légèrement supérieur à 50%SMIC mensuel et les soumet à tort aux cotisations

Nous avons également modifié les rubriques V_CSG.CUM_ABT et V_CSG.CUM_NABT afin de prendre en considération le calcul de la csg sur la partie non exonérée uniquement dans le cas des contrats conclus après le 1er mars 2025.

Mise en place

Pour mettre en place cette codification, vous devez effectuer les modifications suivantes :

- Rubrique B COT_CSG_ABT Base CSG-CRDS abattue

Il faut ajouter la rubrique BC_BRUT_APP_PL (Base brut apprenti plafonné exonéré) dans la codification de l'itérative B_COT_CSG_AB_T, tout en la mettant dans le sens négatif

Rubrique

Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement Créer / modifier une alerte...

sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Pas de profil associé.

Opération d'itération ombre de décimales

Liste des Participations >>

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
BC_BRUT_APP_PL	Base brut apprenti plafonné exonéré	MONTANT	100	-
BC_BRUT_STA_PL	Brut limité au seuil stagiaire	MONTANT	100	-
BC_HRS	Assiette heures Complémentaires & Supplémentaires	MONTANT	100,00	+
BC_RTT	Assiette rachat jour de RTT	MONTANT	100,00	+
BRUT	Brut	MONTANT	100,00	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	100,00	-
CHOMPART	Activité partielle	MONTANT	100,00	-
COMP_SMIC_CHOM	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	100,00	-
INC_CHOMPART	Incidence sur activité partielle en cas de complément à 100%	MONTANT	100,00	-
INDCHOMPART	Complément indemnité chômage partiel	MONTANT	100,00	-

- Ajouter les rubriques CSG dans le régime apprenti

Charger la liste des régimes... | Période courante : Mars 2025 | Liste des CTP | Codification Type régime

Sélection : [Type de base \(Toutes\) \[F11\]](#)
[Plus...](#) | [Catégorie de cotisation \(Toutes\) \[F12\]](#) | Apprenti...[F4 pour modifier]

Alias	Désignation	CTP	Q.	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	APPR
Autre							
AGPURSSAF	Allègement général de cotisation part ...	668	P	<input checked="" type="checkbox"/>	0,000	(E = mc 2)	■
N_CRDS	C.R.D.S	260	A	<input checked="" type="checkbox"/>	0,500	0,000	■
N_CRDSCP	C.R.D.S. activité partielle	999	A	<input checked="" type="checkbox"/>	0,500	0,000	■
N_CRDSHS	C.R.D.S. HS exonérées	260	A	<input checked="" type="checkbox"/>	0,500	0,000	■
N_CSGDED	C.S.G. déductible	999	A	<input checked="" type="checkbox"/>	6,800	0,000	■
N_CSGDEDCPTXP	C.S.G. déductible activité partielle tau...	060	A	<input checked="" type="checkbox"/>	3,800	0,000	■
N_CSGDEDCPTXR	C.S.G. déductible activité partielle tau...	070	A	<input checked="" type="checkbox"/>	1,400	0,000	■
N_CSGND	C.S.G. non déductible	999	A	<input checked="" type="checkbox"/>	2,400	0,000	■
N_CSGNDP	C.S.G. non déductible activité partielle	999	A	<input checked="" type="checkbox"/>	2,400	0,000	■

Il est inutile de créer un régime spécifique pour les apprentis embauchés après le 1er mars 2025. En effet la base calculée tient compte de la date d'embauche de l'apprenti.

La base de cotisation des CSG/CRDS ne change pas, c'est toujours BC_CSG et BC_CRDS

Pour des questions de simplification, la rubrique BC_CRDS est désormais égale à BC_CSG

- Rubrique B COT TAXESAL : Base taxe sur les salaires

Comme pour la CSG il faut ajouter la base exonérée (BC_BRUT_APP_PL) de l'assiette de taxe sur les salaires et la mettre en négatif.

Rubrique

Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement Créer / modifier une alerte...

sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération ombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
BC_BRUT_APP_PL	Base brut apprenti plafonné exonéré	MONTANT	100	-
BC_BRUT_STA_PL	Brut limité au seuil stagiaire	MONTANT	100	-
BRUT	Brut	MONTANT	100	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	100	-
CHOMPART	Activité partielle	MONTANT	100	-
COMP_SMIC_CHOM	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	100	-
INC_CHOMPART	Incidence sur activité partielle en cas de complément à 100%	MONTANT	100	-
INDCHOMPART	Complément indemnité chômage partiel	MONTANT	100	-
IND_COM	Indemnité communautaire	MONTANT	100	-
PCOA_ABOND	Montant brut de l'abondement PERECO	MONTANT	100	+
PREV_C_TRA	Prévoyance cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_C_TRB	Prévoyance cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRB	Prévoyance non cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
PREV_TH	Prévoyance TH	MTEMP	100	+
P_PPVNONEXO	Prime de partage de valeur imposable et soumis à CSG/CRDS	MONTANT	100	-
REMBPREV	Remboursement prévoyance	MONTANT	50	-

Formules

- Ajouter les rubriques taxe sur les salaires dans le régime apprenti

Alias	Désignation	CTP	Q.	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	APPR
Taxe sur les salaires							
Sur la totalité du Brut							
TAXESAL1	Taxe sur les salaires 1	P			0,000	4,250	<input type="checkbox"/>
TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2	P			0,000	4,250	<input type="checkbox"/>
TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3	P			0,000	9,350	<input type="checkbox"/>

- Rubrique CONSTRUCTION : Effort de construction

Dans le gestionnaire de régime, pour le régime apprenti ajouter la cotisation CONSTRUCTION et changez la base de cotisation pour y mettre BC_BRUT_APP : Base de cotisation apprenti non exonéré.

En faisant cela, tous les apprentis cotiseront à l'effort de construction. Hors, seuls les apprentis embauchés après le 1er mars sont concernés. Il est donc nécessaire pour les apprentis embauchés avant le 1er mars de modifier leur contrat et exclure la cotisation.

Revision #32

Created 10 March 2025 11:28:06 by Valéry HUMEZ

Updated 2 February 2026 10:15:53 by Valéry HUMEZ